



SYNDICAT DES CIRQUES & COMPAGNIES DE CRÉATION

Les chapiteaux de spectacle peuvent de nouveau accueillir des spectateurs

Paris,
samedi 17 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à la mobilisation du Syndicat des Cirques et Compagnies de Création, soutenu par Territoires de Cirque, la Fédération Nationale des Arts de la Rue, le SYNAVI, le Syndeac et le SNSP, et grâce à une écoute attentive de la DGCA, du Cabinet de Mme Bachelot et de la Commission Nationale des Professions Foraines et Circassiennes, nous avons obtenu que **dans les futurs décrets, les chapiteaux de spectacle doivent de nouveau pouvoir accueillir des spectateurs.**

C'est le cas dans la nouvelle rédaction de l'arrêté de Paris.

C'est la volonté du Premier Ministre et de la Ministre de la Culture.

Nous continuerons de suivre les situations locales et réagirons au cas où cette volonté gouvernementale ne serait pas répercutée dans un arrêté préfectoral.

Cela permet d'acter qu'un établissement CTS disposant d'une licence d'entrepreneurs de spectacle répond aux mêmes contraintes réglementaires concernant le Covid que l'ensemble des lieux de spectacle.

Nous y appliquons donc exactement les mêmes règles : public assis, distanciation physique entre les groupes, public et personnels avec masque, gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée, distance physique dans la file d'attente...

Il n'y avait pas de raison objective que la nature du bâtiment CTS dans ces conditions soit plus propice à la propagation du virus.

Nous tenons par ailleurs à saluer l'investissement de la Coopérative DeRueDeCirque dans ce dossier.

Dans la situation actuelle très difficiles pour le spectacle vivant, nous saluons cette volonté gouvernementale et accueillons avec plaisir cette bonne nouvelle.

SCC
c/o Maison des Réseaux
221 rue de Belleville
75019 Paris

contact@syndicat-scc.org

www.compagniesdecreation.fr